Image not found or type unknown

comment saisir le juge de l execution et ou se trouve t il

Par **fchaibelain**, le **05/12/2012** à **16:54**

Bonjour,
j'ai recu un acte de commandement de payer valant saisie immobilière
je souhaiterai saisir le juge de l'execution afin de pourvoir vendre mon bien immobilier à l'amiable.

Il y a t il des formes à respecter pour la demande et ou dois transmttre le courrier. Est ca au tribunal de grande instance de ma ville (bobigny) ou autre.

Merci de votre réponse avec le plus d'informations possible

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés